



## DECISION 1/2014

### Elections et nominations des membres du Conseil d'administration

- Vu le décret n°74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles, notamment son article 4 ;
- Vu les procès verbaux du scrutin du 14 octobre 2013 relatif aux collèges 1, 2 et 3 portant renouvellement pour trois ans des représentants du personnel au Conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds ;
- Vu le procès verbal du scrutin du 14 octobre 2013 relatif au collège 4 portant renouvellement pour un an du représentant des parents d'élèves au Conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds ;
- Vu l'absence de candidat au collège 5 ;
- Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 portant renouvellement pour une durée de trois ans des membres nommés du Conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds ;

### Décide

**Article 1<sup>er</sup> :** sont nommés au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 au titre des personnalités désignées par le ministre chargé de la santé :

Monsieur Louis TRIBOT, ancien inspecteur général des affaires sociales en service extraordinaire, en tant que président ;

Monsieur Laurent BALAHY, Président de l'Union régionale des associations et des parents d'enfants déficients auditifs d'Aquitaine – URAPEDA ;

Monsieur Michel CAUQUIL, inspecteur de classe exceptionnelle honoraire, ancien chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;



Madame Adeline TCHAMGOUE, pédopsychiatre au Centre Hospitalier Charles Perrens ;

Madame Christine MEDEBIELLE, directrice des enseignements à l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux ;

Madame Véronique EVRARD, enseignante référente - adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés ;

Monsieur Thierry SAMZUN, inspecteur de l'éducation nationale pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés.

**Article 2 :** sont nommés au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, au titre des membres élus :

*Collège N° 1 – personnel enseignant*

Madame Adeline HIOT, Madame Marie-Anne CAZES, Madame Anne QUEGUINER-POUPLLET

*Collège N°2 – personnel éducatif et de surveillance*

Monsieur Bastien SOLIGNAC

*Collège N°3 – personnel administratif et personnel des services techniques*

Madame Muriel TISSERAND

**Article 3 :** sont nommés au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux pour l'année scolaire 2013/2014, au titre des membres élus :

*Collège N°4 représentant des parents d'élèves*

Madame Karine RIBAUD

Monsieur Jacques DUARTE-TAPIN, second membre élu par les parents d'élèves à défaut de représentant d'élève

*Collège N°5 représentant des élèves*

Absence de candidat

**Article 4 :** le Directeur de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision

*Fait à Gradignan, le 12 février 2014*

  
**François-Xavier LORRE**  
Directeur de l'INJS de Bordeaux

